P.E.P. SERVICE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
11 au 17 rue de l'Amiral Hamelin, 75016 Paris
Capital social de cinq mille euros (5.000 €)
RCS Paris n° 532 048 576
(Ci-après la « **Société** »)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – PEP ACCESS

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») régissent les modalités contractuelles et financières liées à la souscription d'un accès à l'interface de programmation applicative en consultation commercialisée sous la dénomination « PEP Access » (ci-après **« PEP Access** »), mise à disposition par la Société dans le cadre du programme P.E.P. Ecopassport (ci-après le « **Programme** »).

Les présentes CGV ne s'appliquent pas à l'API Déclarant, interface réservée aux Déclarants et associée au service de déclaration, leur permettant de déposer leurs déclarations et d'accéder à leurs propres P.E.P., laquelle demeure régie par les conditions générales de vente et d'utilisation de la Plateforme.

Toute souscription à un accès à PEP Access emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui s'accompagnent de Conditions Générales d'Utilisation de PEP Access (ci-après les « **CGU** ») pour le volet technique.

En cas de contradiction entre les CGV et les CGU, les CGV prévalent sur les questions contractuelles et financières ; les CGU prévalent sur les questions techniques et d'utilisation.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société fournit à l'Utilisateur, qui l'accepte, un droit d'accès à PEP Access, payant ou gratuit selon les termes du Plan d'Abonnement sélectionné.

Ce service comprend la mise à disposition de la Clé d'API, l'accès aux Données P.E.P. associées et le support technique standard.

Les conditions techniques d'accès et d'utilisation de PEP Access sont régies par les CGU, dont l'Utilisateur accepte également les termes lors de sa souscription.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Aux fins des présentes CGV, les termes et expressions ci-après, lorsqu'ils sont employés avec une majuscule initiale, ont la signification qui leur est attribuée dans le présent article.

PEP Access : L'Interface de programmation (« Application Programming Interface ») en consultation, commercialisée sous la dénomination « PEP Access »,

	exploitée par la Société sous licence de l'Association, fournie par un programme informatique et permettant l'accès, en lecture seule, aux Données P.E.P. Elle se distingue de l'API Déclarant.
API Déclarant :	L'interface de programmation réservée aux Déclarants et associée au service de déclaration de la Plateforme, leur permettant de déposer leurs déclarations P.E.P. et d'accéder à leurs propres P.E.P. L'API Déclarant n'est pas régie par les présentes CGV, mais par les conditions générales de vente et d'utilisation de la Plateforme.
Accord Particulier :	Contrat spécifique conclu entre la Société et un Utilisateur, permettant de déroger ou de compléter certaines dispositions des présentes CGV.
Association :	L'association loi 1901 dénommée Association P.E.P., propriétaire de la Plateforme et de l'ensemble des droits associés, dont le siège social est établi en France.
Base de données INIES :	La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction
Clé d'API :	Identifiant unique et confidentiel attribué à chaque Utilisateur autorisé, permettant l'authentification et le contrôle des accès à PEP Access.
Compte :	L'espace personnel et sécurisé créé sur la Plateforme par une personne physique et rattaché à la personne morale (entreprise, organisme ou institution) pour le compte de laquelle elle agit, permettant l'accès à l'ensemble des fonctionnalités contractuelles et à la gestion des abonnements.
Données P.E.P. :	L'ensemble des informations, données environnementales et déclarations de produit contenues dans les P.E.P. publiés avec une visibilité publique sur la Plateforme dont le Déclarant a explicitement autorisé la diffusion via PEP Access.
Données à caractère personnel :	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Déclarant :	Toute personne morale ayant créé un Compte sur la Plateforme aux fins de procéder à des déclarations P.E.P., directement sur la Plateforme ou au moyen de l'API Déclarant, et propriétaire des données des P.E.P. qu'elle y dépose.
Parties :	L'Utilisateur et la Société liés par les présentes CGV.
P.E.P. (Product Environmental Profile) :	Déclaration Environnementale de Produit (EPD) conforme aux normes ISO 14025, ISO 14040, ISO 14044 et EN 50693, portant sur les produits électriques, électroniques et de génie climatique, enregistrée et publiée sur la Plateforme dans le cadre du Programme.
Plan d'Abonnement :	Formule tarifaire souscrite par l'Utilisateur définissant les droits d'accès à

PEP Access, les quotas de requêtes, les fonctionnalités accessibles et le niveau de service associé, ainsi que, le cas échéant, l'étendue de la licence de réutilisation des Données P.E.P. consentie à l'Utilisateur (notamment la licence « Intégration commerciale »).

Plateforme : Le service en ligne accessible à l'adresse https://register.pep-ecopassport.org permettant l'enregistrement, la publication, la gestion et la consultation des P.E.P. Ce service est également dénommé « la plateforme P.E.P. Ecopassport ».

Programme : Le programme P.E.P. Ecopassport.

Société : L'EURL « P.E.P. Service » créée par l'association loi 1901 dénommée « Association P.E.P. ». La Société exploite la Plateforme, dont l'Association P.E.P. est propriétaire, dont le siège social est établi en France.

Utilisateur : Toute personne morale souscrivant à PEP Access, par l'intermédiaire du ou des Comptes de personnes physiques qui lui sont rattachés, afin d'accéder aux Données P.E.P. dans le cadre de son activité professionnelle.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE SOUSCRIPTION ET FORMATION DU CONTRAT

3.1. Éligibilité

L'accès à PEP Access est réservé aux professionnels disposant d'un Compte sur la Plateforme.

Toute souscription implique que l'Utilisateur confirme agir dans le cadre de son activité professionnelle et disposer de la capacité juridique nécessaire pour s'engager contractuellement.

3.2. Procédure de souscription

La souscription s'effectue selon la procédure définie par la Société, comprenant :

1. La création ou la détention d'un Compte validé sur la Plateforme ;
2. La sélection d'un Plan d'Abonnement incluant PEP Access parmi les offres disponibles ;
3. Le cas échéant, le dépôt du dossier exigé par la grille tarifaire et sa validation par la Société ;
4. La validation des présentes CGV conjointement aux CGU ;
5. Le cas échéant, le paiement de la souscription selon les modalités définies à l'Article 4.

Le contrat est réputé formé à la date de confirmation de souscription adressée par la Société à l'Utilisateur par voie électronique.

3.3. Attribution de la Clé d'API

Après validation de la souscription, la Société attribue à l'Utilisateur une Clé d'API unique et confidentielle.

Les conditions de gestion, de sécurisation et d'utilisation de cette clé sont détaillées dans les CGU.

L'Utilisateur est informé qu'il est seul responsable de la confidentialité de sa Clé d'API et doit informer immédiatement la Société à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org en cas d'utilisation non autorisée ou de compromission suspectée.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIÈRES

4.1. TARIFICATION

Les tarifs applicables à chaque Plan d'Abonnement sont ceux en vigueur au jour de la souscription, tels que publiés dans la grille tarifaire de la Société (document AP-0026) disponible à l'adresse suivante : https://register.pep-ecopassport.org/documents.

La grille tarifaire précise les conditions d'éligibilité applicables à chaque Plan d'Abonnement, ainsi que les justificatifs ou documents pouvant être exigés de l'Utilisateur, notamment la soumission d'un dossier préalable à l'ouverture du service. Elle précise également le prix de toute licence de réutilisation des Données P.E.P., notamment de la licence « Intégration commerciale ».

Les tarifs s'entendent hors taxes (HT). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

4.2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf accord contraire, les abonnements sont facturés à terme à échoir, annuellement, trimestriellement ou mensuellement selon la formule choisie.

Les factures sont payables à réception, par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement accepté par la Société.

4.3. PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de paiement tardif, les pénalités de retard applicables à l'Utilisateur sont les suivantes :

- Dès le 1er jour de retard : une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement est due de plein droit, conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce.
- Dès le 1er jour de retard : intérêts de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.
- À compter du 61e jour de retard : suspension de l'accès à PEP Access jusqu'à régularisation complète.
- À compter du 91e jour de retard : majoration de 10 % du montant dû.

4.4. RÉVISION TARIFAIRE

La Société se réserve le droit de réviser ses tarifs, avec notification préalable de trente (30) jours calendaires.

L'absence d'opposition de l'Utilisateur dans ce délai vaut acceptation des nouveaux tarifs.

En cas de refus, l'Utilisateur dispose de la faculté de résilier son abonnement dans les conditions de l'Article 6.2.

4.5. Remboursement

Les abonnements sont facturés en totalité pour la période souscrite.

En cas de résiliation à l'initiative de l'Utilisateur avant le terme de la période d'abonnement en cours, aucun remboursement au *prorata* ne sera effectué, sauf disposition contraire d'un Accord Particulier ou d'une obligation légale impérative.

En cas de suspension prolongée de PEP Access du fait exclusif de la Société excédant huit (8) jours calendaires consécutifs, l'Utilisateur peut solliciter un avoir *prorata temporis* sur la période d'indisponibilité avérée.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

5.1. Responsabilité de la Société

La Société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité et la sécurité de PEP Access.

Les Données P.E.P. y sont mises à disposition en l'état où elles se trouvent, sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence ou d'adéquation à un besoin particulier, leur contenu relevant de la seule responsabilité des Déclarants.

Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée en cas :

- D'interruption de PEP Access résultant d'une maintenance planifiée dûment notifiée ;
- D'interruption résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ;
- D'inexactitude des P.E.P., dont la responsabilité incombe exclusivement aux Déclarants ;
- D'incompatibilité des P.E.P. avec des outils, logiciels ou bases de données de tiers ;
- De cyberattaque ou d'acte malveillant de tiers, sous réserve que la Société ait mis en œuvre les mesures de sécurité appropriées ;
- De défaillance des réseaux de télécommunication ou d'un prestataire tiers ;
- De dommages indirects, notamment de pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de clients, préjudice commercial, perte de données ou atteinte à l'image.

5.2. Plafond d'indemnisation

Dans tous les cas où la responsabilité de la Société serait reconnue, l'indemnisation due à l'Utilisateur ne saurait excéder le montant total des sommes effectivement versées par ce dernier au titre de la mise à disposition de PEP Access au cours des douze (12) mois précédant la survenance du dommage.

ARTICLE 6 – DURÉE ET RÉSILIATION

6.1. Durée et renouvellement

Le contrat est conclu pour la durée du Plan d'Abonnement souscrit (mensuel, trimestriel ou annuel).

Il se renouvelle tacitement à son échéance.

6.2. Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut résilier son abonnement à PEP Access à tout moment, avec un préavis minimum de trente (30) jours calendaires avant la fin de la période d'abonnement en cours, par notification électronique adressée à pepservice@pep-ecopassport.org.

La résiliation prend effet à la date d'expiration de la période d'abonnement en cours. Aucun remboursement n'est dû pour la période restante, conformément à l'Article 4.5.

6.3. Suspension

La Société peut suspendre l'accès à PEP Access, sans préavis ni indemnité, en cas :

- De dépassement significatif des quotas de requêtes contractuels ;
- De suspicion de compromission de la Clé d'API ou d'usage frauduleux ;
- D'impératif de sécurité ou de maintenance urgente ;
- De non-paiement, à compter du 61e jour de retard.

La suspension est levée dès que la cause en ayant justifié le prononcé a été résolue.

6.4. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave ou répété de l'une des parties à ses obligations, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, avec effet immédiat, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours ouvrés.

6.5. Effets de la résiliation

À la date de prise d'effet de la résiliation, l'accès à PEP Access est immédiatement révoqué.

L'Utilisateur doit cesser toute nouvelle utilisation des Données P.E.P. extraites dans le cadre du contrat et détruire toute copie des Données P.E.P. extraites via PEP Access (à l'exception des P.E.P. dont il est lui-même le Déclarant) dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'effet de la résiliation, sous réserve des exceptions prévues ci-après et sauf dispositions contraires du Plan d'Abonnement ou d'un Accord Particulier.

Par exception, l'obligation de cessation et de destruction ne s'applique pas : (i) aux analyses, études, rapports, documents ou communications intégrant des Données P.E.P., réalisés et publiés ou diffusés avant la date d'effet de la résiliation conformément aux présentes et aux CGU ; ni (ii) lorsque le Plan d'Abonnement comprenait une licence de réutilisation, aux Données P.E.P. intégrées, avant cette même date, dans des produits, services ou applications déjà livrés ou mis à la disposition des clients de l'Utilisateur, dans les conditions et limites prévues par ledit Plan d'Abonnement. L'Utilisateur s'interdit toutefois toute nouvelle intégration ou mise à jour de Données P.E.P. postérieurement à la date d'effet de la résiliation.

Sur demande de la Société, l'Utilisateur fournit une attestation écrite certifiant la destruction effective des données dans ce délai.

Les sommes dues à la date de résiliation restent exigibles.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE & DROITS SUR LES DONNEES

7.1. Propriété de la Plateforme et de PEP Access

La Plateforme, PEP Access, l'architecture des bases de données, les codes sources, les documentations techniques, ainsi que les marques et logos « P.E.P. Ecopassport » sont la propriété exclusive de l'Association P.E.P. Les conditions d'utilisation technique de la Plateforme et de PEP Access sont détaillées dans les CGU.

Aucun droit de propriété intellectuelle sur la Plateforme ou PEP Access n'est transféré à l'Utilisateur. La Société concède uniquement un droit d'usage technique temporaire, personnel, non exclusif et révocable de PEP Access, limité aux besoins de l'activité professionnelle de l'Utilisateur et aux droits ouverts par son Plan d'Abonnement.

7.2. Propriété des Données P.E.P. et droits d'utilisation

Les P.E.P. demeurent la propriété exclusive du Déclarant qui les a créés et publiés sur la Plateforme, le cas échéant via l'API Déclarant.

La Société ne revendique aucun droit de propriété sur ces données et agit en qualité de gestionnaire de la Plateforme. Il en est de même pour l'Association.

L'étendue des droits d'utilisation et, le cas échéant, de réutilisation des Données P.E.P. consentis à l'Utilisateur dépend du Plan d'Abonnement souscrit, et notamment de la souscription éventuelle d'une licence de réutilisation (telle que la licence « Intégration commerciale »).

Les conditions d'utilisation des Données P.E.P., y compris les règles applicables à toute communication réalisée à partir de ces données, sont définies exclusivement à l'article 3.2 des CGU, auquel il est expressément renvoyé.

ARTICLE 8 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

8.1. Responsable de traitement et cadre légal

La Société est le Responsable de traitement des Données à caractère personnel collectées dans le cadre de la gestion des abonnements et des Comptes, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

8.2. Données collectées, finalités et bases légales

Les données collectées (identification, coordonnées, données de connexion, données de facturation) sont traitées pour les finalités et sur les bases légales suivantes :

- Gestion du Compte et des accès à PEP Access : exécution du contrat ;
- Facturation et recouvrement : exécution du contrat et obligation légale ;
- Surveillance des usages et prévention des abus : intérêt légitime de la Société ;

- Envoi de notifications techniques et contractuelles : exécution du contrat.

8.3. Durées de conservation

Les données sont conservées pour les durées suivantes :

- Données de facturation et pièces comptables : dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice;
- Données de compte, de profil et d'accès à PEP Access : durée de la relation contractuelle, puis cinq (5) ans à compter de la fin du contrat ;
- Logs de connexion et d'utilisation de PEP Access : douze (12) mois à compter de leur enregistrement ;
- Logs de débogage et de performance : soixante (60) jours à compter de leur enregistrement ;
- Contenu des requêtes : suppression immédiate après traitement technique ou conservation temporaire en mémoire cache limitée à vingt-quatre (24) heures.

8.4. Sous-traitants

La Société peut avoir recours à des sous-traitants pour l'exécution de certaines opérations de traitement (hébergement, paiement, gestion de la relation client).

Ces sous-traitants agissent exclusivement sur instruction de la Société, sont liés par un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD et présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

La liste des sous-traitants principaux est disponible sur demande à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

8.5. Transferts hors Union européenne

Aucun transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union européenne n'est effectué sans garanties appropriées au sens du Chapitre V du RGPD.

8.6. Sécurité des données

La Société met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel traitées, conformément à l'article 32 du RGPD.

8.7. Périmètre du traitement – responsabilité de l'Utilisateur

Les Données P.E.P. portent sur des caractéristiques de produits et ne constituent pas, en principe, des données à caractère personnel.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur intégrerait, dans ses requêtes, des données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, il agirait en qualité de responsable de traitement autonome pour ces données et en assumerait seul la conformité au regard du RGPD.

8.8. Droits des personnes concernées

L’Utilisateur dispose, sur les données le concernant, de droits d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, d’opposition et de portabilité, qu’il peut exercer par voie électronique à l’adresse pepservice@pep-ecopassport.org, en joignant un justificatif d’identité.

La Société s’engage à y répondre dans un délai d’un (1) mois, pouvant être prolongé de deux (2) mois supplémentaires en cas de complexité.

L’Utilisateur dispose également du droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. MODIFICATION DES CGV

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, avec les préavis suivants :

- Trente (30) jours pour les modifications mineures ;
- Trois (3) mois pour les modifications structurelles majeures.

L’absence d’opposition de l’Utilisateur dans ce délai vaut acceptation des CGV modifiées. En cas de refus, l’Utilisateur peut résilier son abonnement dans les conditions de l’Article 6.2.

9.2. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s’engage à maintenir strictement confidentielles toutes informations de nature commerciale ou financière reçues de l’autre partie.

Cette obligation s’applique pendant toute la durée du contrat et durant une période de cinq (5) ans suivant son terme.

9.3. FORCE MAJEURE

Les Parties ne sauraient être tenues responsables de l’inexécution de leurs obligations résultant d’un événement de force majeure au sens de l’article 1218 du Code civil.

Si l’événement perdure au-delà de trente (30) jours, chacune des Parties dispose de la faculté de résilier le contrat sans indemnité.

9.4. INTÉGRALITÉ

Les présentes CGV s’appliquent à tout Utilisateur de PEP Access, et sont accompagnées de CGU, complémentaires.

Les présentes CGV, lues conjointement avec les CGU, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties au sujet de leur objet, PEP Access, et remplacent tout accord, engagement ou communication antérieur, oral ou écrit, portant sur le même objet.

Par ailleurs, tout Utilisateur ayant souscrit à PEP Access a préalablement, en tant qu'Utilisateur de la Plateforme, adhéré aux conditions générales d'utilisation et de vente régissant le recours aux services mis à disposition par la Plateforme. Pour tout ce qui concerne PEP Access, les présentes CGV et les CGU prévalent sur ces conditions générales de la Plateforme.

9.5. NULLITÉ PARTIELLE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes était déclarée nulle ou non-opposable par une juridiction compétente ou par un texte législatif ou réglementaire, cette disposition devra, dans la mesure du possible, être adaptée plutôt qu'annulée afin de réaliser l'intention initiale des Parties.

En aucun cas la nullité ou l'inopposabilité d'une quelconque stipulation n'affectera la validité ou l'opposabilité des autres stipulations.

9.6. INCESSIBILITÉ

Les présentes CGV ne peuvent faire l'objet d'une cession, totale ou partielle, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

10.1. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

10.2. MÉDIATION PRÉALABLE

En cas de litige relatif aux présentes CGV, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend à l'amiable.

L'Utilisateur adresse sa réclamation par voie électronique à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

En l'absence de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la réclamation, les parties peuvent saisir la juridiction compétente.

10.3. JURIDICTION COMPÉTENTE

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif aux présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

***